

BALYO

Société Anonyme

74, avenue Vladimir Illitch Lénine

94110 Arcueil

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 13 juin 2024

26^{ème} résolution

BALYO

Société Anonyme

74, avenue Vladimir Illitch Lénine

94110 Arcueil

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 13 juin 2024 - 26^{ème} résolution

A l'Assemblée générale de la société Balyo,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée générale, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% du capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris-La Défense et Paris, le 7 mai 2024

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

SIRIS

 Bénédicte Sabadie

 Gérard Benazra

Bénédicte SABADIE
Associée

Gérard BENAZRA
Associé